La mort confirmée de l'industrie d'armement française

Article rédigé par La Tribune, le 31 août 2021

Source [La Tribune] Il y a an déjà, la tribune du groupe Vauban, intitulée la « mort programmée de l'industrie d'armement française », déclenchait une polémique bien française : "à la fois stérile et purement idéologique, sur fond d'une aimable chasse aux sorcières", selon le groupe Vauban. "Et pourtant, un an après, qui ose sincèrement et honnêtement considérer comme infondées nos critiques, notamment sur l'Europe et l'Allemagne tant les événements nous ont donnés raison ?", interroge la vingtaine de spécialistes des questions de défense.

D'abord, l'Europe. Bureaucratique comme à son habitude, Bruxelles a mis un soin particulier à accumuler, en pleine crise sanitaire, des projets qui, mis bout à bout, défont, dans un bel élan schizophrénique, les systèmes de défense des pays membres : en premier lieu, cette pantalonnade - hélas ! sérieuse - du temps de travail des militaires. Par un arrêt de début juillet, la Cour de Justice européenne a purement et simplement mis à bas les forces armées européennes : en séparant les activités « ordinaires » des militaires pour lesquelles le droit européen du travail doit s'appliquer et les activités exceptionnelles (opérations), comme la Commission et l'Allemagne l'avaient déjà avalisé d'ailleurs, elle brise l'unicité du régime des militaires dont la noblesse du métier (et non la singularité, étrange mot qui rabaisse la vocation) est de servir en tout temps et en toutes circonstances leur pays.

La Cour, en rendant ainsi impossible le travail de la gendarmerie, des sapeurs-pompiers, du service de santé des armées, etc, réussit là où l'URSS n'avait pas réussi : mettre à bas tout le système de défense des nations européennes sans tirer un coup de feu.

Après le temps de travail, un autre mauvais coup venu de Bruxelles - le projet dit « *Corporate Sustainability Reporting Directive* » - menace quant à lui le bras armé des forces : l'industrie d'armement, sans laquelle un appareil de défense ne peut songer à l'indépendance et à l'efficacité. La transparence qui s'appliquait aux domaines financiers puis commerciaux (Loi Sapin-II) des sociétés, s'attaque désormais aux domaines de l'environnement, des enjeux de société et de gouvernance : c'est ainsi qu'après avoir soumis le commerce et la gouvernance des sociétés à leur tyrannie opaque et sans appel mais jamais désintéressée, les mêmes acteurs (ONG, avocats, fonds éthiques, agences de notation, etc) désirent désormais détruire le cœur même de son existence : le financement des activités industrielles et commerciales de la Défense.

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici